

Les travailleuses et les travailleurs pauvres...

Le Forum régional sur le développement social, un comité de la Conférence régionale des élus de Montréal (organisme qui n'est pas reconnu comme étant de gauche) est venu confirmer nos dires le 1er mai en rendant publique les résultats d'une étude.

Cette étude, révélatrice d'un phénomène grandissant et alarmant, "Quant le travail n'empêche plus d'être pauvre" démontre que 40 % , soit plus de 340 000 personnes, gagnent moins de 20 000 \$ par année dans la région de Montréal et ne disposent pas d'un revenu nécessaire pour subvenir aux besoins de base. Cette triste réalité se vit ailleurs au Québec...

L'étude du Forum mentionne aussi qu' une travailleuse ou un travailleur bas salarié a non seulement de faibles revenus, mais surtout il n'a rien d'autre. Leur filet social fond comme neige au soleil.

Cette fragilité découle d'un choix de société, la détérioration des conditions des travailleuses et des travailleurs semble une résultante de la libéralisation des marchés

Nous sommes plusieurs groupes de pression

<données des dernières années démontrent que près de 40 % de la population (soit plus d'un million de travailleuses et travailleurs) occupe un emploi que l'on dit atypique (temps partiel, occasionnel, sur appel, autonome, pour une agence, en sous-traitance, saisonnier, de gré à gré, etc.) comparativement à 16,7 % en 1976. On peut donc constater qu'au fil des ans, l'emploi atypique a connu une forte augmentation et vaut la peine qu'on s'attarde sérieusement sur son développement.

L'émergence de l'emploi atypique « qui n'est pas le fruit du hasard », a des conséquences pour les personnes qui travaillent et qui sont victimes de ses effets néfastes sur leur emploi. Cette progression de nouveaux statuts a favorisé la disparité de traitement, entraîné la détérioration des conditions en emploi et intensifié l'accroissement des travailleuses et travailleurs pauvres *poor worker*.

La réforme de la Loi

Lors des consultations publiques et de la commission parlementaire concernant la réforme de la Loi sur les normes du travail (adoptée en décembre 2002) plusieurs organismes, groupes et syndicats préoccupés par cette situation , avaient demandé au gouvernement d'intervenir sur cette question.

A la suite des pressions exercées, l'ex-ministre du Travail, Jean Rochon, avait reconnu l'ampleur du phénomène et mandaté trois personnes bien au fait de la problématique du travail atypique pour composer un comité d'expertEs. Le comité Bernier (du nom de son président) devait documenter le ministre pour l'aider dans ses décisions.

Jean Bernier (professeur au Département des relations industrielles de l'Université Laval et président du Comité), Guylaine Vallée (professeure à l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal) et

M^e Carol Jobin (professeur au Département des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal) formaient ce comité.

Le 6 février 2003, le comité Bernier déposait un volumineux rapport de 807 pages sur « les besoins de protection sociale des personnes en situation de travail non traditionnelle ».

Ce rapport contient des avis, des commentaires et une analyse comparative avec les modèles européens et américains. Les membres du comité contestent la vision idyllique du travail atypique concernant la flexibilité et la déréglementation. En ce sens, leur message est clair. Au nom de la production et de la compétitivité, si chère au patronat, on ne doit pas laisser l'emploi précaire et l'insécurité devenir la norme.

« Le recours à ces formes nouvelles de travail n'est pas uniquement synonyme de flexibilité ou de diversité; il entraîne aussi une précarité des conditions de travail et de vie de plusieurs travailleurs, voire leur exclusion du champ d'application du droit au travail ».

Le comité reconnaissait qu'il fallait adapter les régimes de protection sociale et le rapport allait dans le même sens. Celui-ci contient 53 recommandations, faciles d'application et permettant une protection adéquate.

Le suivi du rapport

Le dépôt du rapport a coïncidé avec le déclenchement des élections provinciales au printemps 2003. Devant notre inquiétude à voir ce rapport aboutir sur une tablette, nous avons demandé aux différents partis lors de la campagne pré-électorale, de faire connaître leurs intentions.

Le parti libéral s'était engagé à y donner suite. Cet engagement a été réitéré au lendemain des élections. Depuis le 14 avril 2003, le Front de défense des non-syndiqués (vaste coalition d'organismes et groupes populaires et de syndicats, dont est membres Illusion-Emploi) a relancé plusieurs fois sur ce sujet, les différents ministres du Travail qui se sont succédé. Le rapport semble tombé dans l'oubli et on ne sent pas une volonté de la part du gouvernement de s'y pencher sérieusement.

Depuis son entrée au pouvoir, le gouvernement libéral a procédé à l'adoption de nouvelles lois et à des modifications législatives, en lien avec le travail, qui ne vont pas dans le sens de justice et d'équité pour toutes et tous et vont à l'encontre des recommandations du comité.

Nous luttons pour améliorer les conditions de travail et de vie des travailleuses et des travailleurs. L'inclusion et l'égalité de traitement sont les principes directeurs qui sous-tendent toutes nos revendications. Précarisation et exclusion vont de pair dans la détérioration des conditions en emploi, sont sources d'appauvrissement et sont synonymes de discrimination, d'arbitraire et d'injustice.

En janvier 2006, le Fonds de défense des non-syndiqués a rencontré Jean Bernier. L'ancien président du comité, qui possède une expertise et une crédibilité reconnus en droit du travail, suit de près les travaux du Parlement européen. Il nous a fait part de mesures législatives adoptées par des

gouvernements pour améliorer la protection sociale des travailleuses et des travailleurs. Ce cadre législatif a pour but de freiner l'utilisation de l'emploi atypique qui permet aux entreprises de réduire la protection des salariés, de baisser la masse salariale et de contrer l'accès à la syndicalisation. Cette position ferme de la part d'autres pays, nous démontrent la pertinence de nos revendications et la possibilité pour le gouvernement de réagir...

En ce sens, il est plus que temps que le gouvernement libéral de Jean Charest et son ministre du Travail nous indiquent clairement leurs intentions sur le suivi de ce rapport.

Il faut aussi que le gouvernement libéral et son ministre du Travail s'inspirent du contenu du rapport Bernier afin d'en appliquer les recommandations et que soient adoptées les modifications législatives permettant de contrer les effets pervers de l'emploi atypique.

Il y a longtemps que nous sommes prêts, et vous, êtes-vous prêts???

Manon Brunelle, Illusion-Emploi

Groupe de défense et de promotion des droits des travailleuses et des travailleurs non syndiqués